



ADMISSION - MAINTIEN ET PROGRESSION DANS LE PPF

REFERENCES TECHNIQUES 2022 SAUT A SKI

Prise en compte de la situation COVID-19 :

Les circuits de compétitions pour cette saison sont pour l'heure programmés. Si la situation sanitaire devait se dégrader, et impacter sur le bon déroulement des circuits, la CNAM prendra en compte la situation et l'évolution sportive de chacun des athlètes lors de ses délibérations.

Les références techniques ci-dessous sont des éléments pris en compte par la Commission Nationale d'Admission et de Maintien (CNAM), pour admettre ou maintenir les athlètes dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Ski, au sein des Centres Nationaux d'Entraînement/Pôle France et Centres Interrégionaux d'Entraînement/Pôle Espoir.

A noter :

- ➔ Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Sénior, Relève, Reconversion, Collectifs Nationaux et Espoirs) font partie du PPF.

Attention, le fait de répondre à ces références techniques ne constitue en aucune façon un droit d'admission ou de maintien dans le PPF. Cette compétence relevant de la CNAM.

Centres Interrégionaux d'Entraînement/Pôle Espoir

Peuvent être retenus dans les Centres Interrégionaux d'Entraînement les sportifs ayant fait acte de candidature et :

- qui répondent aux performances sportives suivantes :

Hommes

- Catégorie U15 : faire partie des 12 premiers du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15
- Catégorie U17 : faire partie des 10 premiers du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 8 premiers du SAMSE National Tour ou championnat France

Dames

- Catégorie U15 : faire partie des 10 premières du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15
- Catégorie U17 : faire partie des 8 premières du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 5 premières du SAMSE National Tour ou championnat France

ou

- qui sont considérés par la CNAM comme des sportifs à fort potentiel.

Centres Nationaux d'Entraînement/Pôle France

Après avoir consulté le directeur du développement de la discipline ([Composition de la Commission Nationale d'Admission et de Maintien du PPF](#)) pour faire acte de candidature, peuvent être retenus dans les Centres Nationaux d'Entraînement les sportifs :

- qui répondent aux performances sportives suivantes :
 - FOJE & JOJ :
 - ⇒ Place de 1 à 3 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Victoire pour les épreuves par équipe
 - Championnats du Monde Juniors :
 - ⇒ Place de 1 à 6 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Victoire pour les épreuves par équipe
 - Coupe OPA : 3 TOP 20 (U26)
 - Coupe Continentale (COC) :
 - ⇒ Place de 1 à 30 au classement général (U26)
 - ⇒ 3 TOP 30 (U26)
 - Coupe du Monde – Performances : place de 1 à 30 (U26)
 - Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 32
 - Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 1 à 16 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves par équipe

ou

- qui sont considérés par la CNAM comme des sportifs à fort potentiel.